



## Renseignement sur le droit de nationalite

Par **hassi**, le **18/02/2014** à **20:28**

bjr donc j en ai aucun moyen de savoir si mon pere a garde sa nationalité car il est deçedè en 87 .j espers de tout coeur trouver une issue.malgre tous cher monsieur,grande reconnaissance de ma part.

Par **mérot**, le **20/02/2014** à **18:07**

mon compagnon est né en France en 1961..à ce jour on lui demande de prouver qu'il était là 5 ans avant sa majorité et l'année de sa majorité...ses frères et soeurs nés avant et après 1961 n'ont aucun problème !! que faire dans la mesure où il n'était plus scolarisé à 16 ans et qu'il travaillait avec son père sans salaire